Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

PORTRAIT DES SERVICES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE EN MONTÉRÉGIE-OUEST

Projet pilote d'intégration de services pour le district judiciaire de Beauharnois

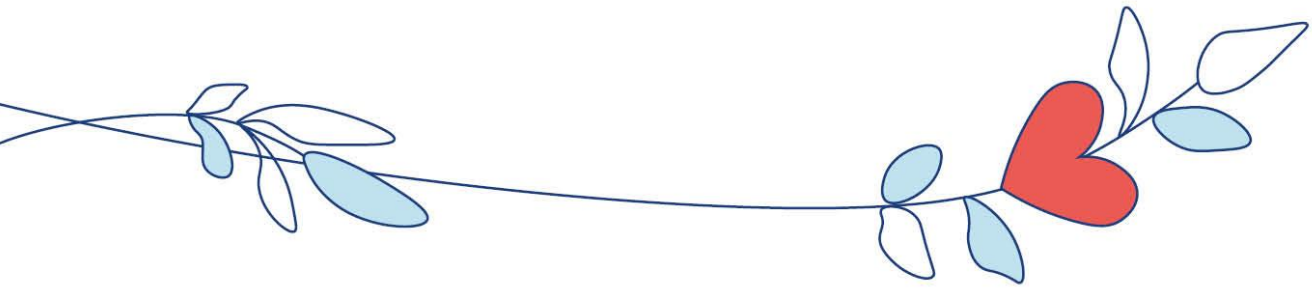

Rédigé par le Comité d'intégration des services en violence sexuelle et violence conjugale du district judiciaire de Beauharnois

Mai 2025

Québec

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES 5

1. MISE EN CONTEXTE 6

2. OBJECTIFS DU COMITÉ D'INTÉGRATION DE SERVICES (CIS) 7

2.2. Efficacité des processus 7

2.3. Concertation 8

2.4. Intégration des pratiques 8

3. PROFIL SOMMAIRE DU TERRITOIRE 9

4. PORTRAIT DES SERVICES SPÉCIALISÉS POUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, LEURS ENFANTS AINSI QUE LES AUTEURS DE VIOLENCE 10

4.1. Services d'hébergement pour les personnes victimes de violence conjugale et leurs enfants 10

4.2. Services externes pour les personnes victimes de violence conjugale et leurs enfants 11

4.3. Services pour auteurs de violence 12

4.4. Cellules d'intervention rapide 12

5. PORTRAIT DES SERVICES SPÉCIALISÉS EN VIOLENCE SEXUELLE 13

5.1. Les services offerts dans le district judiciaire de Beauharnois pour les victimes de violence sexuelle 13

5.2. Les services accessibles dans le reste de la Montérégie pour les personnes victimes de violence sexuelle 15

5.3. Les services offerts sur le territoire de la Montérégie pour les auteurs de délits sexuels 15

6. PORTRAIT DES SERVICES SOCIOJUDICIAIRES ET DES SERVICES D'AIDE FINANCIÈRE 16

7. RÔLES ET MANDATS DES SERVICES DE POLICE DANS LES TRAJECTOIRES SOCIOJUDICIAIRES EN VIOLENCE CONJUGALE ET VIOLENCE SEXUELLE 20

8. RÔLES ET MANDATS DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DANS LES TRAJECTOIRES SOCIOJUDICIAIRES EN VIOLENCE CONJUGALE ET VIOLENCE SEXUELLE 21

9. PARTENAIRES AYANT UNE EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE DANS LES TRAJECTOIRES DE SERVICES EN VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE 22

10. PORTRAIT DE LA CONCERTATION LOCALE TOUCHANT LA VIOLENCE SEXUELLE ET CONJUGALE 27

11. ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ D'INTÉGRATION DES SERVICES 29

12. PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES SERVICES EN VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE BEAUHARNOIS 2024-2027 30

13. CONCLUSION 33

ANNEXE A DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE PAR MRC, RLS, DESSERTES PSYCHIATRIQUES ET DISTRICTS JUDICIAIRES 34

ANNEXE B DIFFÉRENTES STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 2023-2024 35

ANNEXE C LES MEMBRES DU COMITÉ D'INTÉGRATION DE SERVICES.....37
ANNEXE D LES PRÉSENTATIONS QUI ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES.....38

Liste des abréviations et des acronymes

CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CIS	Comité d'intégration des services
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DPJ	Direction de la Protection de la Jeunesse
EDIES	Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle
EILP	Escouade Intégrée à la lutte contre le proxénétisme
IA	Intervenant autochtone
IC	Intervenant de confiance
ISL	Intervenant sociojudiciaire de liaison
IV	Intervenant spécialisé en violence
LPJ	Loi sur la Protection de la Jeunesse
MAH	Maison d'aide et d'hébergement
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PAS	Plan d'accompagnement sociojudiciaire
RLS	Réseau local de services de santé et de services sociaux
RTS	Réception et traitement des signalements
VC	Violence conjugale
VS	Violence sexuelle

1. Mise en contexte

En 2020, le rapport *Rebâtir la confiance*, déposé par le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, a recommandé la création d'un tribunal spécialisé pour résoudre les difficultés liées au traitement judiciaire de ces dossiers et ainsi restaurer la confiance des victimes envers le système de justice. Pour simplifier leur parcours et éviter qu'elles n'aient à répéter leur histoire à de multiples reprises, le rapport a également préconisé une meilleure intégration et coordination des services en lien avec le processus judiciaire.

Le Palais de justice de Valleyfield, situé dans le district judiciaire de Beauharnois, a été le premier ciblé pour participer au projet pilote d'implantation d'un tribunal spécialisé en violence conjugale et sexuelle au Québec. Des postes d'intervenants sociojudiciaires de liaison (ISL), relevant du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de la Montérégie, ont été spécifiquement créés afin d'offrir une expertise particulière dans l'accompagnement des personnes victimes tout au long du parcours judiciaire. Un comité sociojudiciaire a été formé pour opérationnaliser les objectifs du projet, regroupant la direction du CAVAC, des intervenants sociojudiciaires de liaison (ISL), des procureurs du DPCP, la magistrature ainsi que des avocats de la défense. L'implantation du plan d'accompagnement sociojudiciaire (PAS) ainsi que la signature d'ententes entre le DPCP, le CAVAC et la Commission des services juridiques sont des exemples de mesures qui ont été mises en œuvre dans le cadre de cette expérimentation.

En complément à ce projet, conformément aux standards nationaux pour l'intégration des services en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, un comité local d'intégration de services a été établi en 2023. Ce comité est composé de représentants de tous les partenaires spécialisés en matière de violence sexuelle et conjugale du district judiciaire de Beauharnois. Son objectif général est d'intégrer les actions pour simplifier et améliorer l'accompagnement des personnes victimes tout au long de leur parcours, qu'il soit judiciarisé ou non.

Ce document vise à présenter les spécificités du projet pilote d'intégration des services en violence conjugale et en violence sexuelle dans le district judiciaire de Beauharnois. Il dresse un portrait global du territoire desservi, de l'offre de services spécialisés pour les victimes, leurs enfants et les auteurs de violence, ainsi que des trajectoires sociojudiciaires en place. Le document expose également les objectifs et le fonctionnement du comité d'intégration des services (CIS[1]), les partenariats existants, les dynamiques de concertation locale, ainsi que le plan d'action 2024-2027 élaboré pour améliorer l'intégration des services.

1. Étant donné que plusieurs instances de concertation locales sont déjà établies dans le district, les membres ont décidé de simplifier la terminologie en utilisant le terme « local » pour désigner les tables de concertation spécifiques à chaque Réseau Local de services (RLS). Par conséquent, pour éviter toute confusion, le terme « local » sera retiré lorsqu'il s'agit de désigner le comité d'intégration des services. Cette décision vise à clarifier les désignations et à assurer une meilleure distinction entre les différentes instances de concertation dans le district.

2. Objectifs du comité d'intégration de services (CIS)[3]

Dans le cadre du projet pilote en intégration des services au district judiciaire de Beauharnois, le comité d'intégration des services (CIS) joue un rôle crucial dans l'harmonisation et l'amélioration des interventions locales. Le CIS est chargé de veiller à ce que les services répondent aux standards nationaux tout en assurant une collaboration efficace entre les services existants, incluant ceux en milieux autochtones. Il doit également garantir une coordination optimale entre les services destinés aux victimes et ceux destinés aux auteurs de violence. Les standards nationaux d'intégration de services fournissent des repères aux organisations pour guider leurs actions et initiatives spécifiques à leur mission, afin d'atteindre des objectifs communs. Ceux-ci sont regroupés en quatre catégories :

2.1. Soutien aux personnes victimes

Pour offrir un soutien efficace aux personnes victimes, il est essentiel d'évaluer l'ensemble de leur situation, au-delà d'un événement isolé, et de leur fournir un accompagnement adapté dès le premier contact. Ce soutien doit être continu tout au long de leur cheminement, en conformité avec leurs besoins et préférences. Dès le début du suivi, il convient de désigner une intervenante ou un intervenant qui aura le rôle de « point de contact unique » pour faciliter la communication entre la personne victime et les partenaires, tout en respectant les cadres légaux. Enfin, lorsqu'une personne victime est impliquée dans un processus judiciaire, l'intervenant sociojudiciaire de liaison (ISL) va assurer la coordination entre les différents services pour éviter le dédoublement et le travail en silo. Par ailleurs, pour garantir la prévention, la sécurité et réduire le risque de récidive, il est essentiel d'assurer des liens fluides entre les organismes qui fournissent des services aux personnes auteurs de violence, les services destinés aux victimes et les services judiciaires.

2.2. Efficacité des processus

Pour garantir l'efficacité des processus, il est crucial de développer des outils qui simplifient la collecte et l'échange d'informations tout en respectant la confidentialité, la protection des renseignements personnels, le secret professionnel, et l'autodétermination des personnes victimes. Il est également important de connaître et de diffuser les rôles et mandats de chaque organisation pour reconnaître les expertises de chaque partenaire et favoriser une meilleure intégration des services.

Il est donc attendu que chaque organisation désigne un représentant chargé de l'intégration interorganisationnelle des services, avec un pouvoir décisionnel pour participer activement aux travaux d'intégration, ainsi qu'un substitut pour garantir la continuité des initiatives en cas de roulement de personnel ou d'absences.

3. MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2022) Standards nationaux pour l'intégration des services en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, Inédit, p. 33 et 34

2.3. Concertation

Les standards nationaux prévoient la création d'un comité d'intégration des services en violence sexuelle et violence conjugale, issue des tables de concertation intersectorielles existantes et coordonné par le ou la coordonnateur·trice d'intégration des services. Ce comité a pour mandat de mettre en place un continuum de services entre les partenaires spécialisés en violence sexuelle et conjugale, en s'appuyant sur les partenariats existants pour répondre aux besoins des personnes victimes. Le continuum de services doit également inclure des mécanismes de concertation avec des organisations disposant d'expertises complémentaires, afin de répondre à la diversité des besoins des victimes, y compris ceux des familles, des personnes mineures, des femmes, des communautés autochtones, des personnes de la diversité sexuelle et de genre, des personnes en situation de handicap, des personnes immigrantes et racisées, ainsi que des personnes itinérantes.

En outre, le comité est responsable de l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour le déploiement et le suivi du modèle intégré. Pour atteindre ces objectifs, le CIS prévoit la création de sous-comités de travail spécialisés et des réunions régulières afin de suivre et d'ajuster les stratégies en fonction des besoins identifiés.

2.4. Intégration des pratiques

L'organisation d'espaces d'échange et de partage des expertises dans une optique de communauté de pratique s'avère essentielle afin de pouvoir discuter des enjeux rencontrés, améliorer les pratiques, mieux comprendre les rôles de chacun ainsi que l'impact de sa propre pratique sur celles des autres. En outre, il est important de développer une compréhension des rôles de chaque organisation et un langage commun dans l'évaluation du risque de violence et d'homicide, en collaboration avec les cellules d'intervention rapide en violence conjugale.

3. Profil sommaire du territoire

Le district judiciaire de Beauharnois se situe sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest, lequel s'étend sur une superficie de 3 727 km2. Il couvre intégralement trois municipalités régionales de comté (MRC) : Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Vaudreuil-Soulanges, et en partie celles de Roussillon et des Jardins-de-Napierville. Ce district inclut également le territoire mohawk canado-américain Akwesasne situé à cheval sur les provinces de l'Ontario et du Québec ainsi que sur l'état de New York. Cette vaste zone géographique est caractérisée par une diversité de besoins juridiques et de services et regroupe une population de près de 400 000 habitants, en excluant les villes qui relèvent des districts judiciaires de Longueuil et d'Iberville.

La figure 1 présente le territoire du districts judiciaire de Beauharnois (encerclé en rouge) en comparaison avec le territoire des MRC de la Montérégie (voir l'annexe A pour plus de détails sur les différentes municipalités incluses dans le district judiciaire de Beauharnois).

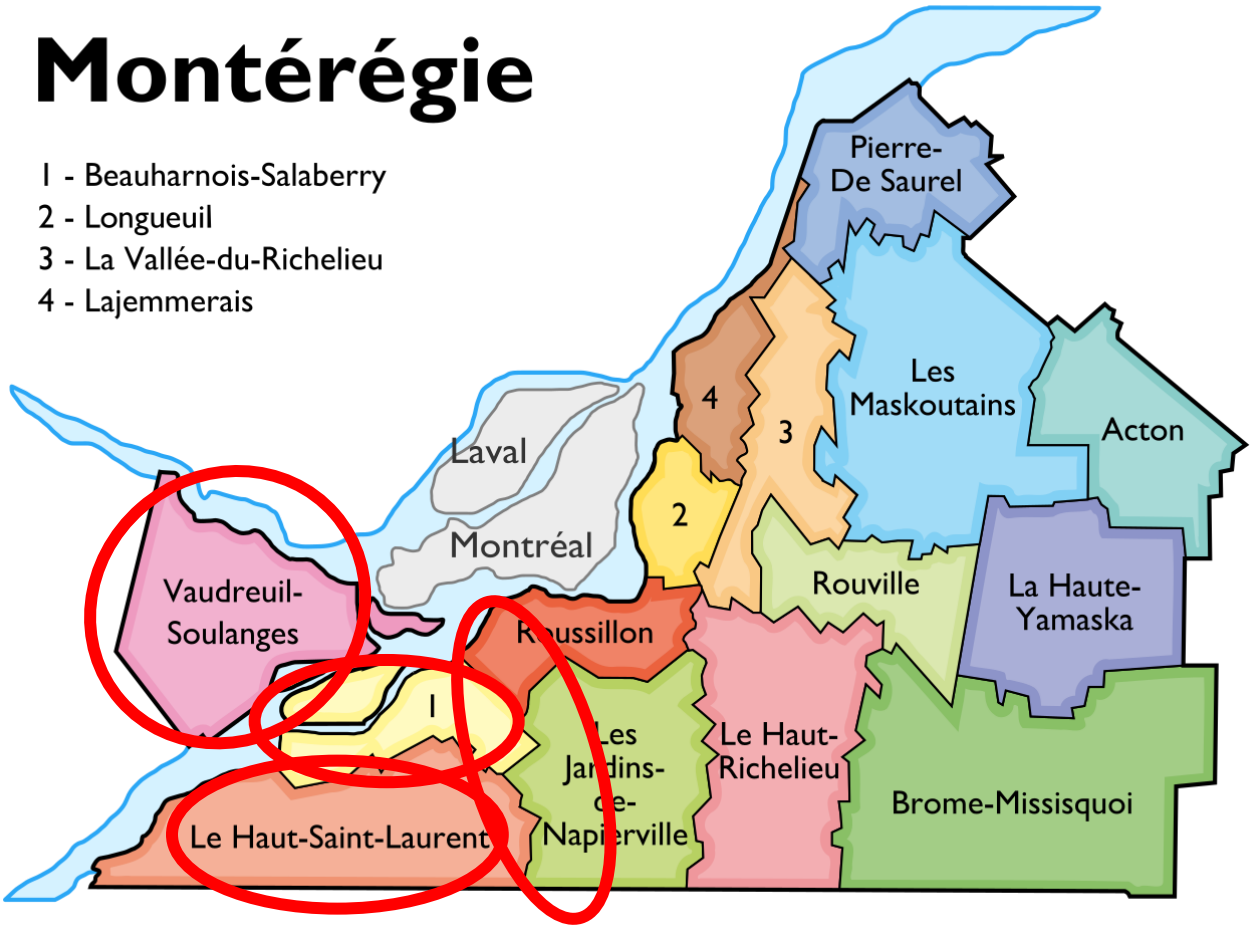

Figure 1 – *Le district judiciaire de Beauharnois en comparaison avec les MRC de la Montérégie*

4. Portrait des services spécialisés pour les personnes victimes de violence conjugale, leurs enfants ainsi que les auteurs de violence

4.1. Services d'hébergement pour les personnes victimes de violence conjugale et leurs enfants

Dans le district judiciaire de Beauharnois, il existe quatre maisons d'aide et d'hébergement (MAH) pour femmes : La Re-Source, L'Accueil pour Elle, Résidence Elle et l'Hébergement La Passerelle. Quant à la maison d'hébergement de 2e étape L'Égide, bien qu'elle soit située dans la MRC Roussillon, elle se trouve sur le territoire du district judiciaire de Longueuil. Ensemble, ces organismes offrent un total de 62 places d'hébergement de 1re étape pour femmes et enfants, ainsi que 26 logements de 2e étape. Actuellement, il n'y a aucun hébergement disponible sur le territoire pour les hommes victimes de violence conjugale et aucun hébergement n'est adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Tableau I
Nombre de places d'hébergement pour les femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale

Organismes	Nombre de places 1re étape	Nombre de places 2e étape
Re-Source	19 (7 chambres, dont 5 chambres avec enfants)	2 logements 3 ½, 4 logements 4 ½, 2 logements 5 1/2
Accueil pour Elle	19	4 logements 4 1/2
Résidence Elle	8	2 logements 3 ½ et 2 logements 4 1/2
Hébergement La Passerelle	16	3 logements 5 1/2
L'Égide	0	6 logements 4 ½ et 1 logement 3 ½.
Total	**62**	**26 logements sur le territoire de la Montérégie-Ouest**

La ligne provinciale **SOS violence conjugale** collabore étroitement avec les maisons d'hébergement pour offrir un soutien complet aux victimes de violence conjugale. Ce partenariat permet de coordonner les services d'accueil, d'information, et de sensibilisation fournis par SOS violence conjugale avec les services d'hébergement et de soutien résidentiel offerts par les maisons d'hébergement. Ensemble, ils travaillent à assurer une continuité dans le soutien aux victimes, facilitant l'accès à un hébergement sécurisé et à des ressources adaptées en fonction des besoins spécifiques de chaque personne. Cette collaboration vise à améliorer l'efficacité des interventions et à renforcer la sécurité et le bien-être des victimes tout au long de leur parcours de rétablissement.

4.2. Services externes pour les personnes victimes de violence conjugale et leurs enfants

En plus des services d'hébergement, les MAH fournissent des services externes pour les femmes et leurs enfants, tels que des rencontres individuelles ou en groupe, de l'accompagnement, ainsi que des services téléphoniques.

Deux organismes sur le territoire offrent des services externes aux hommes victimes de violence conjugale : Via L'Anse et AVIF. L'accompagnement s'actualise par le biais de rencontres individuelles, d'ateliers de sensibilisation ou de groupe de soutien.

De plus, toute personne, peu importe son âge et son genre, confrontée à un problème social ou psychologique, ou ayant des questions à ce sujet, peut également contacter son CLSC pour obtenir une réponse à ses besoins. Des services d'intervention de crise, de consultation sociale ou de consultation psychologique lui seront proposés. Une évaluation sera effectuée afin de déterminer les risques potentiels. En fonction des résultats de cette évaluation, des mesures de protection appropriées seront mises en place pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes concernées.

4.3. Services pour auteurs de violence

Deux organismes sur le territoire proposent des services aux hommes ou aux personnes non binaires qui commettent des actes de violence : AVIF et Via l'Anse. Ces services incluent des rencontres individuelles ou de groupe. Les individus présentant un risque élevé pour leur propre sécurité ou celle d'autrui peuvent bénéficier d'un suivi étroit. De plus, l'organisme Via L'Anse offre aussi des services aux femmes ayant des comportements violents pour l'ensemble du territoire de la Montérégie-Ouest.

4.4. Cellules d'intervention rapide

Dans le district judiciaire de Beauharnois, deux ententes de collaboration PHARE ont été mises en place pour prévenir les homicides conjugaux et intrafamiliaux afin de favoriser la mise en place d'une intervention rapide et concertée dans les situations à haut risque et le partage d'expertise entre les partenaires. Lorsqu'une situation à risque est identifiée, tous les acteurs se mobilisent pour se concerter, intervenir efficacement et garantir la sécurité de toutes les personnes concernées.

Pour les MRC de Vaudreuil-Soulanges, du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry, la coordination de la Cellule est assurée par l'organisme Via l'Anse en partenariat avec les MAH. En complément de cette entente, un comité de travail constitué de plusieurs partenaires a créé un contenu de formation spécifique destiné à la clientèle aînée et a déployé cette formation dans plusieurs milieux pour améliorer la sensibilisation et la réponse aux besoins des aînés. Une vidéo documentaire intitulé *Onde de choc*, qui examine les impacts des homicides conjugaux sur les proches, a également été réalisée par Via l'Anse pour servir d'outil de sensibilisation auprès des personnes à risque de commettre un homicide et soutenir les efforts de prévention au sein de la communauté.

Dans le secteur des MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville, un comité de suivi composé de plusieurs partenaires est chargé de veiller à la mise en œuvre de l'entente PHARE, ainsi que du recrutement et de la supervision d'une coordonnatrice clinique qui a la responsabilité de l'organisation des concertations rapides entre les partenaires lors de situations à risque élevé.

Les coordonnateurs des cellules sont responsables du recrutement et de la planification des formations destinées aux répondants des différentes organisations participantes. Ces formations visent à renforcer les compétences des intervenants et à assurer une réponse cohérente et efficace face aux situations critiques, tout en facilitant la collaboration entre les divers acteurs impliqués dans la prévention des homicides conjugaux et intrafamiliaux.

5. Portrait des services spécialisés en violence sexuelle

5.1. Les services offerts dans le district judiciaire de Beauharnois pour les victimes de violence sexuelle

Dans le district judiciaire de Beauharnois, deux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (**CALACS**), à savoir le CALACS La Vigie et le CALACS Châteauguay, se partagent le territoire. Ces derniers s'appuient sur une approche féministe, ce qui signifie que leurs pratiques et interventions sont fondées sur les principes de l'égalité des sexes et de la justice sociale. Cette approche reconnaît que les agressions sexuelles sont souvent liées à des dynamiques de pouvoir et de contrôle basées sur le genre. Les services du CALACS cherchent donc à promouvoir l'autonomie et le pouvoir de décision des femmes et à travailler activement pour la prévention des violences en éduquant et sensibilisant le public aux enjeux de genre. Ces deux organismes communautaires offrent des services aux femmes âgées de 12 ans et plus qui sont victimes de violence sexuelle. Pour ce faire, ils proposent un soutien téléphonique, des rencontres individuelles, des groupes de soutien, ainsi qu'un accompagnement tout au long du processus judiciaire. Les proches peuvent également bénéficier de rencontres pour mieux comprendre les expériences des personnes victimes et leur apporter le soutien nécessaire.

Le Centre Marie-Vincent, situé à Châteauguay, soutient les enfants, les adolescentes et adolescents victimes de violence sexuelle en leur offrant, sous un même toit, les services dont elles et ils ont besoin : policiers, médicaux, psychosociaux, sociojuridiques et psychothérapeutiques. Pour obtenir les services de ce Centre, la situation d'agression sexuelle doit avoir été signalée et reconnue par la DPJ et/ou les services policiers.

L'organisme La Sortie, qui a pignon sur rue dans la région de Vaudreuil Soulanges, offre cinq places d'hébergement, des services de soutien individuel, des soins infirmiers ainsi que des ateliers aux femmes ayant vécu de l'exploitation sexuelle.

L'Atelier Cré-Actions est un lieu d'ancrage sain et sécuritaire où l'apprentissage de la couture et le développement de la créativité sont les prétextes à la création de liens de confiance et significatifs. Ces ateliers sont dédiés aux jeunes de 14 à 24 ans qui cumulent des facteurs de vulnérabilité. Un filet de protection sociale est créé graduellement autour de ces jeunes afin d'éviter l'isolement, de prévenir la criminalité ou la récidive, de diminuer les fugues ou les impacts négatifs de celles-ci et contrer l'exploitation sexuelle.

La ligne provinciale **Info-aide violence sexuelle** a pour mandat de soutenir les victimes de violence sexuelle en offrant une écoute empathique, des informations détaillées sur leurs droits et les démarches à suivre, ainsi qu'une orientation vers des services spécialisés adaptés. Les personnes victimes peuvent appeler cette ligne téléphonique pour obtenir des informations sur le centre désigné le plus proche de chez elles ou pour en savoir plus sur d'autres services spécialisés disponibles dans leur secteur.

Dans le district judiciaire de Beauharnois, l'**Hôpital Anna-Laberge** et l'**Hôpital du Suroît** sont des **centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle** âgées de 14 ans et plus. Un troisième centre désigné sera également accessible à la population dès l'ouverture de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges. Selon le récit, le délai depuis l'agression sexuelle et les besoins de la personne, une trousse médicolégale ou médicosociale peut être réalisée. La trousse médicolégale permet de prélever des éléments de preuve génétique sur le corps afin d'éventuellement appuyer une enquête policière. Les prélèvements peuvent être recueillis jusqu'à 5 jours après l'agression sexuelle et sont conservés dans la trousse médicolégale. Après le délai de 5 jours, il n'est plus recommandé de faire des prélèvements médicaux. L'intervenante d'urgence utilise la trousse médicosociale, sans prélèvements médicolégaux, pour documenter les éléments de preuve liés à l'agression sexuelle. Elle peut aussi être proposée lorsqu'il n'est pas nécessaire de procéder à un examen médicolégal ou s'il n'y a pas d'intention de dénoncer la situation à la police. L'équipe du centre désigné pour les victimes d'agression sexuelle collabore de manière étroite et coordonnée avec les services de police et les partenaires spécialisés en violence sexuelle pour fournir un soutien global et adapté aux besoins des personnes victimes. Cette coopération interdisciplinaire permet de garantir une prise en charge complète et intégrée tout au long du processus, depuis l'accueil initial jusqu'au suivi post-traumatique.

De plus, quel que soit son âge ou son genre, une personne victime de violence sexuelle rencontrant des difficultés sociales ou psychologiques, ou ayant des questions à ce sujet, peut se tourner vers son CLSC pour obtenir l'aide nécessaire. Le CLSC fournira un soutien adapté et une protection pour les victimes de violence sexuelle, en offrant une réponse complète et coordonnée aux défis qu'elles rencontrent.

5.2. Les services accessibles dans le reste de la Montérégie pour les personnes victimes de violence sexuelle

Aucun centre d'aide et de lutte pour les victimes d'agression sexuelle situé dans la région de Montérégie Ouest ne propose actuellement des services spécifiques aux hommes victimes de violence sexuelle. Les hommes dans cette situation peuvent obtenir des services au centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle (CAVAS) de Saint-Hyacinthe, qui offre des services aux garçons et hommes de 12 ans et plus, ou au centre d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle **(**CIVAS) Expression Libre du Haut Richelieu**,** qui propose un soutien aux jeunes hommes âgés entre 12 et 20 ans. Le Centre La Traversée[5], situé à Saint-Lambert, constitue une ressource accessible non seulement pour les hommes victimes, mais aussi pour toute personne ayant subi de la violence sexuelle, ainsi que pour leurs proches, résidant en Montérégie. Il s'agit d'un centre de soutien psychosocial et de psychothérapie qui accompagne les personnes souffrant de troubles de santé mentale à la suite d'une agression sexuelle. Les services, offerts gratuitement en présence ou à distance, sont accessibles à toutes et à tous, sans distinction de genre ou d'âge.

5.3. Les services offerts sur le territoire de la Montérégie pour les auteurs de délits sexuels

Pour les personnes ayant commis des délits sexuels ou craignant de le faire, le Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles (CIVAS) Montérégie propose des traitements psychothérapeutiques à ses bureaux de Saint-Hubert et de Sorel. En outre, il offre un programme de suivi communautaire pour accompagner les personnes sous contrôle judiciaire dans leur processus de réintégration sociale.

[5] Depuis deux ans, **La Traversée** coordonne et héberge dans ses locaux le Centre de services intégrés en violence sexuelle **(CIViS)**, un projet porté conjointement avec le CAVAC de la Montérégie et le Service de police de l'agglomération de Longueuil. Ce centre vise à simplifier le parcours des personnes victimes de violence sexuelle en regroupant, sous un même toit, l'ensemble des services nécessaires à leur accompagnement, qu'ils soient judiciaires, juridiques, psychosociaux ou socioprofessionnels, afin de favoriser une prise en charge cohérente et humaine, tant sur les plans psychologiques que sociojudiciaires.

6. Portrait des services sociojudiciaires et des services d'aide financière

L'équipe du CAVAC de la Montérégie, qui travaille de concert avec plusieurs partenaires de la justice, offre aux victimes d'actes criminels, ainsi qu'à leurs proches et témoins, des services d'aide personnalisés, qu'une dénonciation du crime ait eu lieu ou non. Les interventions sont conçues de manière à accompagner les personnes victimes tout au long de leur parcours, en tenant compte de leurs besoins spécifiques liés à l'acte criminel, et ce, tout en valorisant leur potentiel.

Le CAVAC de la Montérégie joue un rôle crucial pour le déploiement du tribunal spécialisé dans le district judiciaire de Beauharnois en introduisant la nouvelle fonction d'intervenante sociojudiciaire de liaison. La mise en place de ce rôle stratégique vise à faciliter la coordination entre les services judiciaires et sociaux pour mieux soutenir les personnes victimes tout au long du processus judiciaire. Selon le rapport annuel du CAVAC de la Montérégie, il y a eu 994 causes ouvertes en violence conjugale au cours de l'année 2023-2024 dans le cadre du tribunal spécialisé.

L'Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle (EDIES) du CAVAC collabore étroitement avec l'Escouade Intégrée de Lutte contre le Proxénétisme (EILP) de la Sûreté du Québec. Lorsqu'une personne victime est identifiée par l'EILP, l'intervenante de l'équipe dédiée en Montérégie reçoit la référence et établit rapidement un contact, bénéficiant d'une flexibilité d'horaire pour s'adapter aux besoins des victimes. L'EDIES joue également un rôle de conseil auprès des autres intervenants du Réseau des CAVAC, apportant son expertise dans la gestion des cas. Les dossiers traités par les services de police dans le cadre des crimes majeurs sont référés à l'intervenant du CAVAC associé à ce secteur, assurant ainsi un suivi adéquat. Par ailleurs, l'équipe travaille à développer une formation spécifique sur l'exploitation sexuelle destinée aux autres intervenants du Réseau des CAVAC, afin de développer les connaissances et les compétences personnelles face aux enjeux complexes associés à l'exploitation sexuelle.

La mission du Directeur des poursuites criminelles et pénales DPCP est de fournir, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant de toute considération de nature politique, et ce, de façon à préserver l'intégrité du processus judiciaire tout en assurant la protection de la société, dans la recherche de l'intérêt de la justice et de l'intérêt public, de même que dans le respect de la règle de droit et des intérêts légitimes des personnes victimes et des témoins. Entre autres, il dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec découlant de l'application du *Code criminel* , de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) et de toute autre loi fédérale pour laquelle le procureur général du Québec a l'autorité d'agir comme poursuivant et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la prise en compte des intérêts légitimes des personnes victimes d'infractions criminelles et le respect et la protection des témoins dans le cadre des poursuites criminelles et pénales[6]. Il est important de comprendre que les procureurs aux poursuites criminelles et pénales ne représentent pas les personnes victimes. Toutefois, les besoins et les attentes de celles-ci sont considérés dans les décisions que prennent les procureurs.

Dans le cadre du tribunal spécialisé permanent en matière de violence sexuelle et violence conjugale, les procureurs travaillent en étroite collaboration avec le CAVAC pour s'assurer que les personnes victimes reçoivent le soutien nécessaire avant, pendant et après les procédures judiciaires. Ils peuvent orienter les personnes victimes vers les services offerts par le CAVAC, facilitant ainsi leur accès à un accompagnement spécialisé. Elles peuvent ainsi recevoir de l'aide pour surmonter les traumatismes et se préparer à témoigner, si nécessaire. Le DPCP, avec la collaboration de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV), a réalisé des fiches spécialisées destinées aux personnes victimes et aux personnes intervenant auprès d'elles afin de leur permettre de mieux connaître et de comprendre les mesures pouvant être mises à leur disposition lors de leur passage dans le système de justice.

De plus, les procureurs peuvent recevoir, avec le consentement de la personne victime, des informations fournies par le CAVAC sur les besoins et les préoccupations des personnes victimes, ce qui leur permet de mieux les accompagner dans le processus judiciaire. La collaboration entre le DPCP et le CAVAC contribue à créer un environnement judiciaire qui prend en compte la réalité des personnes victimes de violence conjugale et de violence sexuelle, améliorant ainsi leur accompagnement.

Les procureurs sont également partenaires des cellules d'intervention rapide. Lorsqu'il y a un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures menace une personne, le procureur collabore avec divers acteurs tels que la police, la Direction de la protection de la jeunesse, les maisons d'aide et d'hébergement, les ressources d'aide pour auteurs de violence et les services de santé et de services sociaux. Dans ce cadre, il contribue notamment à l'évaluation de ces situations particulières et à la mise en place de balises de sécurité. En assurant une réponse coordonnée et rapide, le DPCP contribue à assurer à une prise en charge adéquate des personnes victimes.

[6] Déclaration de services aux citoyens du Directeur des poursuites criminelles et pénales

Finalement, Le DPCP offre un service téléphonique destiné à renseigner les personnes victimes de violence conjugale ou de violence sexuelle qui envisagent de dénoncer le crime qu'elles ont subi auprès des services policiers. La **Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle** est accessible à ces personnes ainsi qu'aux intervenants qui les soutiennent. Ce service gratuit et confidentiel a notamment pour but de répondre aux questions des personnes victimes qui désirent obtenir des informations générales sur le processus de traitement d'une demande d'intenter des procédures et leur implication au sein du processus judiciaire. Les utilisateurs de cette ligne reçoivent également des renseignements sur le fonctionnement du système judiciaire. Cette initiative vise tout particulièrement les personnes victimes qui hésitent à dénoncer un crime à caractère sexuel ou commis dans un contexte de violence conjugale. Ce service n'est pas destiné aux personnes déjà engagées dans le processus judiciaire et qui souhaitent obtenir des informations concernant leur dossier. Ces dernières peuvent s'adresser au procureur responsable de leur dossier. La ligne téléphonique **1 877 547-DPCP (3727)** est en activité du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Québec

Services professionnels et correctionnels de probation

Les services professionnels et correctionnels de probation (SPCP) au Québec jouent un rôle crucial dans le système de justice pénale en supervisant les délinquants sous probation pour garantir le respect des conditions judiciaires. Leur mission principale est d'assurer la réinsertion sociale des délinquants tout en protégeant la société. Pour ce faire, ils s'appuient sur un réseau de partenaires spécialisés, comme le Centre sur l'Autre Rive à Valleyfield, où des intervenants communautaires jouent un rôle clé dans le processus d'accompagnement.

Dans les dossiers de violence conjugale, l'agent de probation réalise une évaluation rapide et ponctuelle dès le début du processus judiciaire. Cette évaluation repose sur plusieurs démarches, telles que la vérification des antécédents judiciaires, des rencontres avec l'auteur et l'ISL, une discussion avec la plaignante, ainsi que des échanges avec les proches, dans le but de réaliser une évaluation du risque de violence entre partenaires intimes. À ce stade des procédures, la présomption d'innocence doit être respectée, et aucune question ne sera posée relativement aux faits de la cause présente. L'agent de probation se concentre plutôt sur l'historique relationnel, le contexte, la reconnaissance du problème et la capacité de protection de la victime. À la suite de cette évaluation, le procureur peut libérer l'accusé avec des conditions à respecter ou bien procéder à l'enquête sur cautionnement, qui déterminera si l'accusé est libéré ou gardé en détention durant le processus judiciaire. Si une enquête sur remise en liberté est tenue, il est possible que l'agente de probation responsable de l'évaluation vienne témoigner des conclusions de son évaluation afin d'éclairer les tribunaux.

L'agent de probation a également la responsabilité de rédiger des rapports présentiels. Le juge peut ordonner la rédaction d'un rapport dans certains dossiers afin d'avoir un éclairage sur la personne accusée. Ce rapport peut être demandé pour tous types de délinquance, y compris la violence entre partenaires intimes et la délinquance sexuelle. Il est élaboré à partir d'une collecte de données exhaustive, comprenant des rencontres avec l'auteur et la victime, afin de déterminer le cycle de violence établi ainsi que d'autres formes de violence présentes. L'évaluation inclut le dossier correctionnel, un portrait psychosocial, des recommandations concernant le potentiel de réinsertion sociale et le risque de récidive, ainsi que des suggestions de conditions visant à favoriser une évolution positive, comme des démarches en toxicomanie.

Les services correctionnels et les agents de probation ont pour mandat d'administrer les décisions des tribunaux et d'évaluer rapidement la clientèle en début de sentence. Cette évaluation a pour but d'évaluer le risque que représente la personne contrevenante, de cibler les problématiques en place et de déterminer un plan d'intervention correctionnel. Ils ont également des obligations envers les victimes d'actes violents durant ce processus, afin de s'assurer de leur sécurité, du respect des conditions de l'accusé et de mieux comprendre la dynamique relationnelle ainsi que le délit commis. Il importe de préciser que les informations que l'agent de probation possède concernant la clientèle sont confidentielles. Cependant, en cas d'inquiétudes pour la sécurité d'autrui ou de crainte de récidive, des actions seront prises par divers moyens afin de gérer le risque et de diminuer le risque de passage à l'acte. Dans ce contexte, les agents de probation participent activement à des cellules d'intervention rapide pour la prévention des homicides, renforçant ainsi leur rôle en matière de sécurité publique.

Leur mission est de trouver un équilibre entre la sécurité publique et la réinsertion sociale, tout en contribuant à la réduction de la récidive.

Rebâtir propose jusqu'à 4 heures de conseils juridiques gratuits dans tous les domaines du droit pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.

L'aide juridique est un service public qui offre une assistance juridique gratuite ou à faible coût aux personnes qui remplissent les critères financiers requis. Chaque année, ce programme permet à des milliers de Québécois d'accéder à la justice et de faire valoir leurs droits. Les services sont fournis principalement par des avocats, et parfois par des notaires. Les avocats ont pour mission de conseiller leurs clients et de les représenter en cour. Les services peuvent être assurés par des avocats employés par l'aide juridique ou par des avocats exerçant en pratique privée, selon la préférence du client.

La ligne d'aide financière d'urgence (LAFU) est une ligne mise à la disposition des intervenantes et intervenants qui travaillent directement auprès des personnes victimes de violence conjugale ou de violence sexuelle en situation d'urgence. Elle contribue à établir un filet de sécurité pour les personnes victimes en assumant certaines dépenses d'urgence et en offrant, entre autres, la possibilité de se rendre rapidement dans un lieu sûr ou d'accéder à des services médicaux d'urgence liés à la violence subie.

L'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) est un programme provincial destiné à aider les personnes victimes d'infractions criminelles, y compris les agressions sexuelles. Ce programme vise à indemniser les personnes pour le préjudice subi en compensant certains frais ($), tels que les séances de psychothérapie, les frais de déménagement, etc.

7. Rôles et mandats des services de police dans les trajectoires sociojudiciaires en violence conjugale et violence sexuelle

Les services de police jouent un rôle de partenaires clés dans les trajectoires sociojudiciaires en matière de violence conjugale et de violence sexuelle, contribuant activement à la protection des victimes et à l'enquête judiciaire. Dans le district judiciaire de Beauharnois, la Sûreté du Québec, le Service de Police de la Ville de Mercier et le Service de Police de Châteauguay sont des acteurs essentiels dans ces dossiers. Le Service de Police de Roussillon, qui se situe dans le district judiciaire de Longueuil, mais sur le territoire de la Montérégie-Ouest, participe également à plusieurs actions et concertations qui ont lieu sur ce territoire.

Les services de police travaillent en étroite collaboration avec les différents partenaires du territoire afin d'assurer la protection des victimes. Ils participent également aux cellules d'intervention rapide, visant à coordonner les efforts entre les différents acteurs pour une réponse rapide et efficace, afin de protéger les victimes et de mettre fin au cycle de violence. La participation aux tables de concertation locale permet aux services de police de collaborer avec d'autres acteurs communautaires et institutionnels pour aborder les problématiques de violence conjugale et violence sexuelle de manière concertée.

L'Escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) de la Sûreté du Québec est une structure d'enquête unifiée où plusieurs organisations policières collaborent de manière concertée pour lutter efficacement contre le proxénétisme, la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile, à l'échelle régionale et internationale. Lorsqu'une situation est signalée, généralement par la police locale dans des cas de violence conjugale pouvant impliquer de l'exploitation sexuelle, l'enquête se concentre principalement sur les proxénètes et les clients abusifs, en particulier ceux impliquant des mineurs, sans viser les travailleurs du sexe eux-mêmes. Selon la complexité du dossier, l'enquête peut être prise en charge par les sections des crimes majeurs de Vaudreuil ou Valleyfield, ou orientée vers l'EILP, qui collabore étroitement avec l'équipe dédiée du CAVAC en exploitation sexuelle pour assurer un suivi continu et un soutien complet aux victimes.

En parallèle de ses enquêtes, l'EILP participe à des initiatives de prévention, coordonnées par deux agentes du SPVM, en collaboration avec une banque de survivantes. Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les personnes à risque et de réduire les méfaits, en proposant entre autres des présentations, notamment pour celles qui ne souhaitent pas porter plainte. Des interventions peuvent être demandées pour cibler des individus ou des groupes vulnérables, en les orientant vers des ressources adaptées et en les accompagnant tout au long de leur démarche.

8. Rôles et mandats de la Direction de la protection de la jeunesse dans les trajectoires sociojudiciaires en violence conjugale et violence sexuelle

La Direction de la protection de la jeunesse est chargée de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Cette loi s'applique aux enfants qui vivent des situations compromettant ou pouvant compromettre leur sécurité ou leur développement. L'article 38 de la LPJ définit les situations qui peuvent donner lieu à la rétention d'un signalement comme par exemple, si un enfant est exposé à la violence conjugale, s'il est victime de mauvais traitement psychologique, d'abus physique ou d'abus sexuel, d'abandon, de négligence ou de trouble de comportement sérieux.

Toute personne inquiète pour la sécurité ou le développement d'un enfant peut communiquer avec le service de la réception et du traitement des signalements (RTS) de la DPJ. Le rôle et les responsabilités de la DPJ à cette étape d'intervention est d'analyser au cas par cas chacune des situations signalées et si nécessaire, poser des actions complémentaires pour préciser la décision de retenir ou non le signalement. Lors d'une rétention, un code de priorité est attribué pour débuter l'évaluation de l'enfant.

Dans tous les cas et à chacune des étapes d'intervention de la DPJ, les décisions reposent sur l'analyse des facteurs suivants : les faits, la vulnérabilité de l'enfant, les capacités parentales et celle du milieu. La loi de la protection de la jeunesse est une Loi d'exception, au sens où l'intervention de l'État dans la vie des familles, qui peut parfois même aller jusqu'à la judiciarisation, n'est justifiée que par le besoin de protection de l'enfant.

En outre, la DPJ a un rôle clé dans les cellules d'intervention rapide visant à prévenir l'homicide intrafamilial. En collaborant avec d'autres organismes et services, elle participe à l'évaluation des cas à haut risque, facilitant ainsi une réponse coordonnée pour protéger les victimes et anticiper les dangers potentiels. Lorsqu'un signalement est retenu et dans le cadre des services à l'évaluation-orientation ou à l'application des mesures, La DPJ peut mettre en place des mesures de protection spécifiques dans l'objectif d'assurer la protection de l'enfant. Le retrait de l'enfant de son milieu familial est la solution de dernier recours.

L'entente multisectorielle consiste en l'engagement d'agir en concertation dans des situations mettant en cause des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de ces enfants est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit. L'application de l'entente commence quand l'un des partenaires visés par cette entente constate ou présume qu'un enfant est victime d'abus sexuel, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant sa santé physique et que la situation est portée à la connaissance du directeur de la protection de la jeunesse ou de la police. C'est la Directrice de la protection de la jeunesse qui est responsable de la coordination de l'entente multisectorielle qui regroupe différents partenaires, tels que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), les corps policiers, le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), les services de garde, ainsi que les milieux scolaires.

9. Partenaires ayant une expertise complémentaire dans les trajectoires de services en violence sexuelle et violence conjugale

Les centres de femmes sont des lieux d'éducation populaire et de rassemblement qui visent à améliorer les conditions de vie et le pouvoir d'agir des femmes dans toute leur diversité. Ils encouragent la participation citoyenne et privilégient une approche féministe. Sur le territoire de la Montérégie-Ouest, cinq centres pour femmes offrent leurs services à la population : La Moisson (Vaudreuil-Soulanges), D'Main de femmes (Salaberry-de-Valleyfield), Quartier des femmes (Châteauguay), L'Éclaircie (Sainte-Catherine), La Marg'Elle (Saint-Rémi). Bien que ces deux derniers centres soient situés sur le territoire de la Montérégie-Ouest, ils font partie du district judiciaire de Longueuil.

Les centres de femmes jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des femmes confrontées à la violence conjugale et à la violence sexuelle. Reconnaître sa situation de victimisation peut être un processus complexe et douloureux. Certaines femmes peuvent éprouver de la honte, de la culpabilité ou même douter de la légitimité de leur expérience, ce qui rend difficile le premier pas vers la prise de conscience et l'action.

Ainsi, ces centres offrent un environnement sécuritaire et bienveillant où les femmes peuvent explorer leurs émotions et leurs expériences sans ouvrir directement sur leur vécu de victimisation. Ils aident les femmes à développer leur confiance en elles, à identifier leurs forces et à redécouvrir leur pouvoir d'agir. Par des activités comme des ateliers de développement personnel et des groupes de discussion, les participantes peuvent partager leurs expériences, tisser des liens et se soutenir mutuellement.

De plus, les centres fournissent des ressources et des informations sur les droits des femmes, ainsi que sur les options disponibles pour celles qui souhaitent quitter une situation violente. En les encourageant à exprimer leurs besoins et à envisager des solutions, les centres de femmes contribuent à ce que les femmes retrouvent leur voix et leur capacité d'agir. Cette approche globale permet aux femmes de reprendre le contrôle de leur vie à leur propre rythme, tout en renforçant leur résilience face à la violence.

Offrant des services d'écoute individuelle et des ateliers de développement personnel, ces centres organisent également des cafés-rencontres thématiques, des conférences sur la condition féminine, ainsi que des projets de création collective. Ils sont accueillants pour toutes les femmes, quel que soit leur âge ou leur situation, et visent à favoriser l'autonomie et l'égalité entre les sexes. Grâce à un environnement bienveillant et une équipe dynamique, les centres de femmes soutiennent celles qui souhaitent améliorer leur qualité de vie et contribuer à un monde plus juste et égalitaire.

À Valleyfield, un tiers des jeunes suivis par les services est considéré comme vulnérable, notamment en raison de situations d'exploitation sexuelle. Pour répondre à ce besoin, l'Escouade fugue a été mise en place sur le territoire de Beauharnois-Salaberry, impliquant 11 partenaires. Cette équipe, qui se réunit mensuellement, assure une coordination efficace en définissant clairement les rôles de chacun et en organisant des présentations pour expliquer la procédure à suivre en cas de fugue. Lorsqu'une fugue est signalée, un mécanisme de communication permet de partager rapidement l'information entre les partenaires pour entrer en contact avec le jeune. L'objectif est de garantir sa sécurité, réduire les impacts négatifs de la fugue et faciliter son retour dans son milieu de vie en lui offrant un soutien adapté.

L'organisme Pacte de rue travaille en étroite collaboration avec l'Escouade fugue pour instaurer un lien de confiance avec les jeunes. Son approche privilégie le respect et l'écoute, sans aborder directement les problématiques des jeunes ou des adultes rencontrés dans divers lieux tels que les parcs, les bars, les écoles, les ressources et la rue. Il s'adapte à chaque individu en fonction de ses besoins et de son rythme.

Le JAG propose ses services à toute personne résidant en Montérégie Ouest qui est directement ou indirectement concernée par la diversité affective, sexuelle et de genre, ou qui se trouve en période de questionnement. Son intervention s'articule principalement autour de trois volets : des rencontres individuelles, des groupes de discussion, ainsi que des ateliers et formations sur mesure destinés aux milieux scolaires et professionnels.

En partenariat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Centre LGBTQ2+ Vaudreuil-Soulanges a initié en 2019 un projet visant à offrir une ressource adaptée aux besoins spécifiques de la communauté LGBTQ2+ locale.

Le service d'écoute et d'intervention provinciale Interligne offre des services d'écoute, d'intervention et de sensibilisation pour la communauté LGBTQ+. Les communications sont accessibles via téléphone, texto ou courriel au 1 888 505-1010, ainsi que par clavardage à aide@interligne.co. L'organisme propose également une clinique juridique gratuite et sécuritaire, offrant de l'information adaptée aux réalités LGBTQ+.

Les organismes Entraide pour Monoparentales et Familles Recomposées du Suroît, La Station de l'aventure - Maison de la famille à Châteauguay, La Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges et Une affaire de famille dans le Haut-Saint-Laurent, ont pour mission de soutenir les familles en favorisant le bien-être des parents et des enfants, le développement harmonieux des jeunes, la consolidation des liens familiaux et la réduction de l'isolement social. Ils œuvrent à renforcer les capacités parentales et à accompagner les familles dans les différentes étapes de leur vie.

En collaboration avec le CISSSMO et le Centre jeunesse de la Montérégie, ces organismes animent le programme *Je tisse des liens gagnants*, destiné aux parents et à leurs enfants de 0 à 12 ans. Ce programme vise à renforcer les compétences parentales, à éliminer les obstacles à une parentalité adéquate et à favoriser l'intégration communautaire. Il contribue également au développement social et affectif des enfants en les aidant à mieux gérer leurs émotions et à interagir positivement avec leur entourage.

Projet Vigilance

Le projet Vigilance, coordonné par le CISSS de la Montérégie-Ouest, mobilise une trentaine de partenaires communautaires, scolaires et municipaux pour rejoindre des familles qui, par méfiance, n'auraient pas sollicité les services sociaux. Avec une approche de proximité, les intervenants se déplacent dans le milieu de vie des familles (écoles, parcs, rues) pour établir des liens de confiance et offrir divers soutiens, tels que l'aide alimentaire, l'accompagnement pour le logement et des services adaptés aux besoins des familles.

En plus d'améliorer les conditions de vie et de faciliter la parentalité en rendant les services accessibles, le projet dispose d'un local servant de point de contact et organise des campagnes de collecte de vêtements chauds pour répondre aux besoins essentiels, notamment en hiver.

ESPACE Suroît est un organisme communautaire autonome accrédité et membre du **Regroupement des organismes ESPACE du Québec**, reconnu pour son programme éducatif de prévention de la violence faite aux enfants. Ce programme outille les enfants de 3 à 12 ans à travers des ateliers pédagogiques et sensibilise les adultes de leur milieu (personnel éducatif et parents) pour renforcer leur compréhension de la violence et appuyer les stratégies apprises. Les ateliers s'adressent au personnel éducatif, aux parents et aux enfants afin de créer un environnement sécuritaire et informé.

De son côté, Pouvoir d'agir, qui est situé à Châteauguay, offre des initiatives comme le programme éducatif **AGIR**, destiné aux milieux préscolaires et primaires, qui vise à renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des adultes face à la violence. L'organisme mène également le projet **Lire et prévenir**, qui rend accessibles des livres sur des thématiques d'égalité et de prévention. Pouvoir d'agir participe activement à des tables de concertation pour favoriser la collaboration entre partenaires et propose un service d'écoute téléphonique gratuit, anonyme et confidentiel, disponible du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h.

Le Petit Pont est un organisme communautaire autonome situé à Longueuil dont la mission est de favoriser le lien parent-enfant, le bien-être des enfants et une parentalité optimale. Il offre des services préventifs, d'accompagnement en cas de problématiques relationnelles et de supervision des droits d'accès (SDA), notamment dans des contextes de séparation ou de divorce. Les familles bénéficient d'un lieu neutre et harmonieux où elles peuvent réaliser des activités adaptées et sécurisées, évitant ainsi à l'enfant d'être exposé à toute forme de violence. L'organisme propose également des ateliers d'information et des services d'accompagnement pour outiller les parents, qui s'inscrivent dans une démarche volontaire sans nécessiter de référence préalable.

La Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, offre aussi des services de supervision des droits d'accès pour les familles en suivi avec la protection de la jeunesse, celles ayant un jugement judiciaire ou une entente à l'amiable.

Les services de supervision des droits d'accès, offerts de façon transitoire, s'adressent aux familles confrontées à des situations complexes ou conflictuelles. Ils sont souvent requis par une ordonnance de la Cour supérieure, du Tribunal de la jeunesse ou à la demande de la Protection de la Jeunesse, qui peut également solliciter des organismes pour observer et soutenir la relation parent-enfant. Le Petit Pont et la Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges agissent dans le respect de leurs mandats de neutralité, de protection et d'observation, en collaboration avec les professionnels du milieu. Leurs actions sont guidées par des valeurs de respect, impartialité et intégrité, tout en mettant l'intérêt de l'enfant au cœur de leurs priorités.

Au Cégep de Valleyfield, les services VACS (Violence à Caractère Sexuel) offrent un accueil, un soutien psychosocial, des références et un accompagnement aux victimes de violences sexuelles. Ces services, dispensés par la psychoéducatrice du campus, sont offerts dans le respect de la confidentialité et visent à aider les victimes à signaler ou dévoiler des actes de violence sexuelle. De plus, des intervenant(e)s sont disponibles pour aider les étudiant(e)s à faire face à leurs difficultés, qu'elles soient personnelles, scolaires ou autres, en proposant des services d'accompagnement, un soutien personnalisé ou, si nécessaire, une référence vers une ressource externe.

Réseaux propose des services gratuits pour accompagner les personnes immigrantes dans leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre des programmes adaptés, tels qu'Objectif Intégration, le Jumelage interculturel et les ateliers Espace Parents, afin de faciliter leur installation et leur inclusion dans la communauté.

Le CRESO propose quatre programmes complémentaires pour soutenir l'intégration des personnes immigrantes et favoriser le rapprochement interculturel. Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) offre une aide pratique pour s'installer en région, accéder à des services essentiels et découvrir Beauharnois-Salaberry et le Haut-Saint-Laurent, notamment grâce à des activités interculturelles. Le Service d'aide à l'emploi accompagne les chercheurs d'emploi avec des outils adaptés, des formations et un suivi personnalisé sur une année. Le Jumelage interculturel crée des liens entre nouveaux arrivants et membres de la société d'accueil pour briser l'isolement, favoriser l'entraide et pratiquer le français. Enfin, le Programme d'appui aux collectivités (PAC) organise des activités de sensibilisation et de formation, des événements thématiques et coordonne les efforts des intervenants pour renforcer les compétences interculturelles et promouvoir l'inclusion dans les MRC concernées.

Le Service d'Accueil et de Formation en Immigration pour le Roussillon (SAFIR) regroupe divers services destinés aux personnes immigrantes s'établissant dans les MRC de Roussillon et Jardins-de-Napierville, ainsi qu'aux employeurs qui valorisent la diversité en milieu de travail. Le service offre un accompagnement complet pour faciliter l'arrivée des nouveaux arrivants en région, avec un soutien pour l'installation (logement, santé, transport, etc.), l'aide administrative et l'accès aux ressources locales. Il propose également des opportunités pour découvrir et s'intégrer à la communauté, comme les sessions *Objectif Intégration* et les ateliers *Vivre Ensemble*. Pour ceux qui souhaitent travailler, des services d'information, de recherche d'emploi et de préparation aux entrevues sont disponibles, ainsi qu'un réseau d'employeurs accueillant la diversité. Un suivi personnalisé est mis en place pour favoriser le maintien en emploi, et un soutien est offert aux entreprises pour faciliter l'embauche et la gestion de la main-d'œuvre diversifiée.

Les centres de crise La Maison sous les arbres et Le tournant jouent un rôle essentiel dans le soutien aux personnes vivant une situation de déséquilibre, de détresse psychosociale, psychiatrique ou psychotraumatique, avec ou sans idées suicidaires. Ils offrent une réponse rapide et adaptée grâce à une ligne d'intervention de crise accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En plus de l'écoute téléphonique, ils proposent des services de suivi de crise, de suivi étroit, ainsi qu'un hébergement temporaire pour les personnes nécessitant un lieu sécuritaire en période critique. Les centres de crise interviennent également en postvention après un suicide et offrent un accompagnement aux personnes endeuillées par suicide, afin de prévenir d'autres situations de détresse et de favoriser la résilience.

10. Portrait de la concertation locale touchant la violence sexuelle et conjugale

Dans le district judiciaire de Beauharnois, les concertations en matière de violence conjugale et sexuelle sont une véritable force du territoire, se distinguant par leur dynamisme et leur organisation. Quatre instances de concertation locale, réparties par réseau local de services, travaillent activement sur le continuum d'intervention en matière de violence conjugale et sexuelle : la **Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle (VCAS) de Vaudreuil-Soulanges[7], le Comité de concertation en VCVS du Haut-Saint-Laurent, la Table en VCVS de Beauharnois-Salaberry et le Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes des Jardins-Roussillon[8]**. Ces tables se réunissent régulièrement pour analyser et discuter des partenariats potentiels visant à améliorer la prévention de la violence sur le territoire. De plus, plusieurs partenaires agissent à titre d'intervenants de confiance (IC) auprès des personnes victimes, assurant ainsi un soutien personnalisé et de qualité tout en étant responsables du référencement et de l'accompagnement vers les partenaires spécialisés. Ces réunions permettent aux différents acteurs, y compris les organismes communautaires, les services sociaux, les institutions judiciaires, les institutions scolaires et les services de police, de collaborer étroitement et de partager des connaissances.

Au début des années 2000, toutes les tables de concertation du territoire ont mis en place **des protocoles de tolérance zéro en matière de violence conjugale**. Ces ententes visent à prévenir et à intervenir face à la violence conjugale, tout en garantissant une protection et un soutien adéquat aux personnes victimes, grâce à une collaboration étroite entre les autorités locales, les services sociaux, les partenaires judiciaires ainsi que les organisations communautaires. Certaines de ces ententes ont été révisées depuis leur mise en place, afin d'adapter les procédures aux évolutions des besoins et des pratiques en matière de lutte contre la violence conjugale. Cependant, pour la plupart, elles n'ont pas été mises à jour régulièrement depuis leur adoption initiale ou ont été révisées uniquement entre les MAH et les services de police, sans faire l'objet d'une discussion entre l'ensemble des partenaires. Le projet pilote en intégration des services offrira l'opportunité d'évaluer et de réajuster les procédures existantes pour mieux répondre aux besoins actuels et aux meilleures pratiques. Il permettra également de mettre à jour ces ententes pour les rendre plus efficaces et mieux adaptées aux évolutions démographiques et aux besoins de la population.

En matière de violence sexuelle, une seule entente a été établie sur le territoire de Jardins-Roussillon, faisant d'elle l'unique entente de ce genre dans tout le district judiciaire. Signée en 2007, cette entente de partenariat pour **l'aide psychosociale et l'accompagnement sociojudiciaire des femmes adultes agressées sexuellement** vise à augmenter l'accessibilité à l'information et aux ressources pour les femmes victimes, à faciliter le dévoilement, et à améliorer l'intervention ainsi que le suivi. Elle garantit également l'accès à des services d'aide spécialisés, précise les rôles et modalités de collaboration entre les organismes concernés, et établit des procédures générales d'intervention en situation de crise, définissant les responsabilités respectives, le cheminement de la clientèle, et les mécanismes de collaboration interorganismes. Le projet pilote en intégration des services permettra d'élargir les ingrédients actifs de cette entente aux autres RLS, en adaptant et en appliquant les meilleures pratiques développées pour renforcer le soutien aux personnes victimes dans l'ensemble du territoire.

Sur le plan de la Montérégie, chacune des instances de concertation du district judiciaire est encouragée à désigner un représentant pour participer à une **table régionale sur la violence conjugale**. Les organismes spécialisés en violence sexuelle sont également conviés à prendre part à une **table régionale en violence sexuelle** dont le mandat est de renforcer l'expertise dans ce domaine en Montérégie.

[7] Les différents partenaires impliqués dans les trajectoires de services en VCVS de la région de Vaudreuil-Soulanges sont répertoriés sur le site web suivant : https://cameconcerne.ca/ .
[8] Les différents partenaires impliqués dans les trajectoires de services en VCVS dans la MRC Jardins-Roussillon sont répertoriés sur le site web suivant : http://contreviolenceauxfemmes.org/index.html.

Le comité d'intégration des services du district judiciaire de Beauharnois rassemble tous les partenaires spécialisés en violence conjugale et en violence sexuelle des différentes instances locales et régionales de concertation de la région, ainsi que les partenaires impliqués dans le processus judiciaire à l'exception de ceux œuvrant sur le territoire d'Akwesasne. Étant donné les besoins très spécifiques de la population québécoise d'Akwesasne, en particulier en ce qui concerne leur langue et leur situation géographique, un comité distinct sera formé afin de les inclure dans la démarche. Les intervenants autochtones (IA) d'Akwesasne étant unilingues anglophones, il est essentiel d'assurer que les discussions et les décisions puissent se dérouler dans leur langue maternelle pour garantir une communication efficace. De plus, leur situation géographique unique, étant située à cheval sur plusieurs juridictions et régions, implique des défis particuliers qui nécessitent une approche distincte. En créant un comité séparé, on pourra mieux adresser ces particularités en mettant en place des solutions adaptées aux réalités locales et en facilitant la coordination entre les différents services et ressources disponibles pour cette communauté spécifique.

La figure 2 regroupe les instances de concertation locales sur le territoire ainsi que les partenaires impliqués dans le comité d'intégration (voir l'annexe C pour une liste complète des membres).

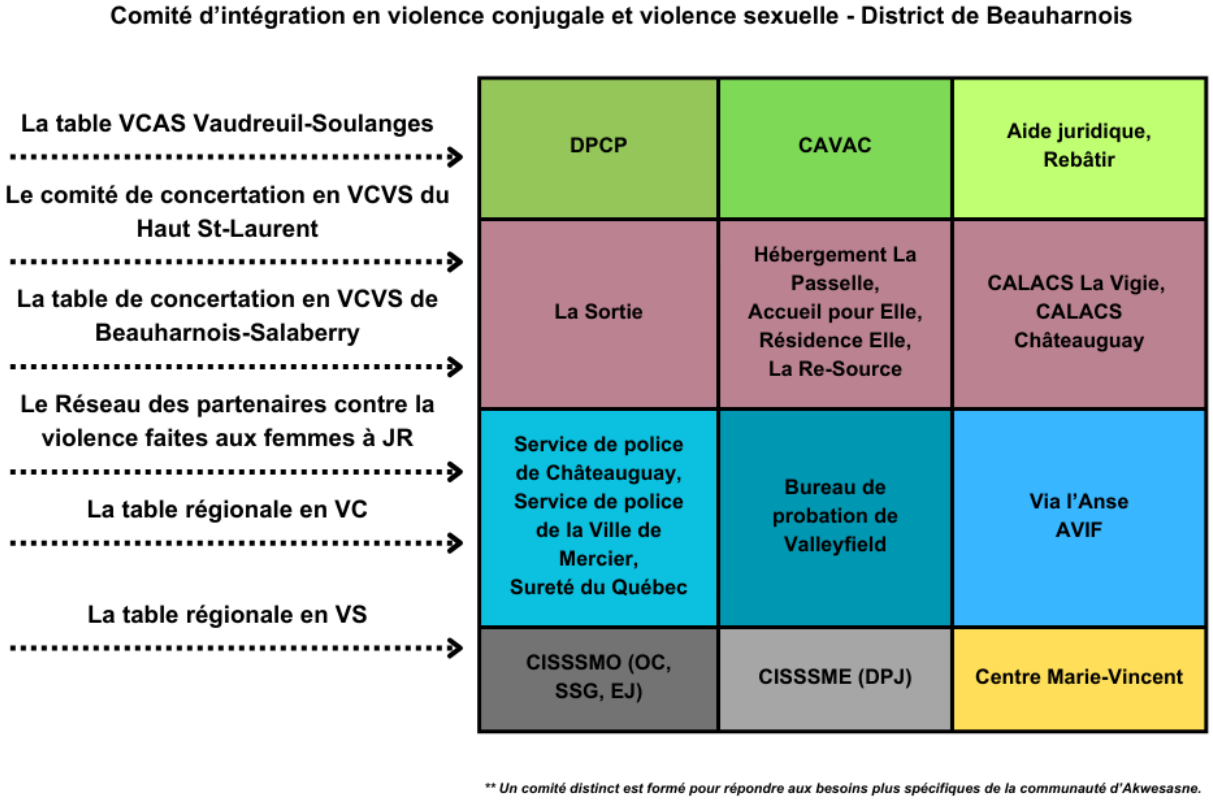

Figure 2 – *Les instances de concertation du territoire et les partenaires spécialisés en VCVS*

11. Élaboration du plan d’action du comité d’intégration des services

Depuis l'année 2023-2024, le comité d'intégration des services a tenu plusieurs réunions pour permettre aux partenaires de présenter leur offre de services. Ces rencontres ont permis d’approfondir les connaissances sur les services disponibles et de favoriser une meilleure compréhension des rôles de chaque acteur impliqué. Ce partage d'informations a été crucial pour identifier les enjeux communs ainsi que les lacunes dans l’offre de services, permettant ainsi de repérer les aspects nécessitant une attention particulière ou des améliorations.

Lors de la rencontre bilan, plusieurs pistes d'action ont été proposées aux partenaires, qui ont eu l'opportunité de les bonifier. Les membres ont ensuite voté en faveur de l'élaboration d'un plan d'action flexible sur trois ans, susceptible d'être ajusté régulièrement en fonction de l'évolution des différents dossiers. Cette approche permettra de s’adapter en fonction des besoins qui peuvent changer et de garantir que les actions restent pertinentes et efficaces à mesure que les circonstances évoluent.

Pour tenir compte des spécificités locales et du travail déjà effectué par les tables de concertation existantes, le comité d'intégration des services du district de Beauharnois s'est principalement engagé à élaborer des lignes directrices pour l'intégration des services dans la région. Celles-ci serviront à orienter les discussions de concertation au sein des diverses tables locales en matière de violence conjugale et violence sexuelle, en garantissant une cohérence et une pertinence accrues des interventions.

En parallèle, le comité reconnaît la nécessité d'adapter les services existants pour mieux répondre aux besoins spécifiques de la population immigrante croissante sur le territoire. Tout au long de son mandat, le comité tiendra compte de cet aspect en menant une analyse plus approfondie des parcours de services, en adoptant une approche intersectionnelle. Cette démarche permettra d'examiner les défis uniques rencontrés par les personnes immigrantes et d'ajuster les services en conséquence pour assurer une réponse plus équitable et efficace aux besoins diversifiés de cette population.

De plus, les travaux du comité d'intégration des services devront impérativement tenir compte de la stratégie gouvernementale pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées et vulnérables. Cette priorité gouvernementale, qui inclut la violence conjugale comme une forme de maltraitance, vise à renforcer les mesures de protection et de soutien des personnes vulnérables et impose des normes et des pratiques spécifiques que le comité devra intégrer dans ses recommandations et stratégies. En s'alignant sur les exigences et les objectifs de la stratégie gouvernementale et des documents connexes, le comité veillera à ce que l'intégration des services respecte les standards les plus élevés en matière de prévention, d'intervention et de suivi de la maltraitance, y compris la violence conjugale. Cela permettra de créer un système cohérent et efficace, améliorant ainsi la qualité des services offerts et assurant une meilleure protection des personnes concernées.

Enfin, des sous-comités seront mis en place pour rassembler les experts et parties prenantes qui ne siègent pas nécessairement au comité d’intégration, mais qui jouent un rôle essentiel dans certaines trajectoires de services. Ces sous-comités porteront sur des thématiques spécifiques telles que la collaboration entre les intervenants (ISL, IV, IC), l'exploitation sexuelle, la prédénonciation, ainsi qu'un sous-comité axé sur les besoins particuliers de la communauté d'Akwesasne. En facilitant une collaboration plus ciblée, ces structures permettront de mobiliser l'expertise locale et de développer des solutions adaptées aux besoins identifiés. Ainsi, chaque sous-comité pourra se concentrer sur des aspects précis du projet, enrichissant les discussions et les décisions par des perspectives et connaissances spécialisées.

12. Plan d'action pour l'intégration des services en violence sexuelle et violence conjugale dans le district judiciaire de Beauharnois 2024-2027

Le plan d'action du comité se décline en 12 objectifs clés, chacun visant à répondre aux besoins identifiés au cours des rencontres du comité d'intégration des services. Ces objectifs sont conçus pour être abordés et réalisés sur une période de trois ans. Cette approche graduelle permettra de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les progrès de manière structurée et systématique. Les trois années offriront le temps nécessaire pour élaborer des stratégies efficaces, évaluer leur impact, ajuster les actions selon les résultats obtenus, et garantir que les objectifs sont atteints de manière cohérente et durable. Les objectifs à atteindre sont les suivants :

1. **Implanter des pratiques pour faciliter la collaboration entre les divers intervenants durant le processus judiciaire, dans l'intérêt de la sécurité et du bien-être de la personne victime.**

   Pour améliorer l'efficacité des interventions en violence conjugale, il est prévu d'organiser des ateliers sur le Guide de pratiques : Collaborations entre ISL, l'IV, l'IA et l'IC pour les intervenants. Ces ateliers visent à renforcer les compétences des professionnels en clarifiant les procédures de collaboration et en partageant les meilleures pratiques. Parallèlement, un sous-comité sera créé, composé d'organismes offrant des services spécialisés aux personnes victimes, pour assurer le suivi de l'implantation des pratiques définies. Ce sous-comité aura pour rôle de superviser la mise en œuvre et d'ajuster les stratégies en fonction des retours d'expérience. Enfin, les trajectoires de services en violence conjugale seront enrichies par l'intégration de ces pratiques de collaboration, garantissant ainsi une approche coordonnée et efficace dans le soutien aux victimes.

2. **Sensibiliser les partenaires régionaux sur l'absence de services d'hébergement pour les hommes victimes de violence conjugale et de service de soutien psychosocial en violence sexuelle sur le territoire de la Montérégie-Ouest.**

   Il est essentiel d'inscrire le besoin de renforcer les interventions en matière de santé et de bien-être des hommes parmi les priorités des tables régionales en violence conjugale et violence sexuelle ainsi que de la table régionale sur la santé et bien-être des hommes et de solliciter la mise en place d'un plan d'action spécifique qui adresserait ces enjeux de manière structurée et coordonnée. Afin de garantir l'efficacité de cette démarche, un suivi régulier sera assuré au sein du comité d'intégration des services.

3. **Clarifier et communiquer efficacement les distinctions entre les différents services offerts afin de faciliter le référencement par les intervenants.**

   La conception d'un outil récapitulatif des services disponibles, tel que le CAVAC, les CALACS, les CLSC, ainsi que les services externes des maisons d'aide et d'hébergement, présenté sous la forme d'une page unique, permettra d'offrir une vue d'ensemble claire et concise des différentes ressources disponibles. Cela facilitera l'accès rapide à l'information pour les intervenants et les personnes concernées.

4. **Faciliter la révision et la mise à jour des protocoles et des ententes locales des différentes tables de concertation en tenant compte des principes et des standards nationaux en intégration des services.**

   Il est proposé de concevoir un outil spécifique pour l'analyse des services en violence conjugale et violence sexuelle (VCVS) pour chaque réseau local de services. Cet outil sera élaboré en s'inspirant des travaux réalisés dans le cadre du dossier sur la maltraitance, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de son application. L'outil vise à offrir une évaluation détaillée et systématique des services disponibles, facilitant ainsi une meilleure coordination et un suivi plus rigoureux. Un suivi régulier sera mis en place pour surveiller le développement de l'outil ainsi que son utilisation par les tables de concertation. Ce suivi garantira que l'outil répond aux besoins identifiés et contribue à l'amélioration continue des services en VCVS.

5. **Impliquer les organisations disposant d'expertises complémentaires dans les travaux du comité d'intégration des services.**

   Il apparaît essentiel de diffuser et de valider le portrait des services ainsi que le plan d'action du comité d'intégration des services auprès des organismes communautaires disposant d'expertises complémentaires, afin de répondre à la diversité des besoins des victimes, y compris ceux des familles, des personnes mineures, des femmes, des communautés autochtones, des personnes de la diversité sexuelle et de genre, des personnes en situation de handicap, des personnes immigrantes et racisées, ainsi que des personnes itinérantes. Cette démarche vise à assurer que les informations et les stratégies proposées répondent aux besoins et tiennent compte des réalités des différents acteurs impliqués. Parallèlement, il conviendra de déterminer la pertinence de développer un formulaire de référencement personnalisé pour les personnes victimes de violence conjugale accessible à tous ces partenaires. Un tel formulaire pourrait faciliter le référencement vers les services adéquats.

6. **Définir les objectifs et le déroulement des rencontres de prédénonciation pour les victimes d'agression sexuelle.**

   Le sous-comité sur la prédénonciation a pour objectif de faciliter le soutien aux personnes victimes de violence, en les accompagnant dans leur réflexion et leurs prises de décision quant à la dénonciation ou non de la situation. Ses travaux s'inscrivent en concordance avec les initiatives du Tribunal spécialisé, en veillant à offrir un cadre structuré qui respecte les protocoles de sécurité et de confidentialité tout en répondant aux besoins des victimes.

7. **Faciliter le référencement pour les personnes victimes d'agression sexuelle.**

   Pour améliorer l'accompagnement des personnes victimes d'agression sexuelle se présentant au centre désigné, un aide-mémoire sera remis, détaillant les services reçus, les services disponibles et les démarches à suivre. Parallèlement, un formulaire de référence personnalisé sera déployé, en conformité avec les standards nationaux d'intégration des services, pour faciliter l'orientation vers les ressources appropriées à leur sortie de l'hôpital. Une fois ces outils en place, le comité d'intégration des services sera informé des résultats et des impacts observés afin d'évaluer leur efficacité et d'ajuster les pratiques en fonction des retours et des observations recueillies.

8. **Identifier les enjeux et les préoccupations liés à l'application des dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse dans le contexte de la violence conjugale, afin de promouvoir une collaboration efficace entre les parties prenantes.**

   Pour assurer un suivi approprié de cet objectif, il est prévu d'inscrire un point statutaire à ce sujet au comité d'intégration des services. Ce point permettra de discuter régulièrement des avancées, des difficultés rencontrées, et des ajustements nécessaires, garantissant ainsi que les préoccupations soient adressées de manière systématique et que les collaborations entre les différents acteurs soient optimisées.

9. **Accroître les compétences des intervenants pour le repérage, l'accompagnement et le référencement des personnes auteures de violence.**

   Une présentation des services destinés aux auteurs de violence, en impliquant les ressources pour hommes, les services de probation, le DPCP ainsi que les partenaires engagés dans l'offre de services a été réalisée, enregistrée et diffusée à l'ensemble des partenaires. Cette présentation a permis de clarifier les rôles, les services disponibles, et les procédures de collaboration entre les différents acteurs. Le comité d'intégration souhaite maintenant s'assurer de l'amélioration continue de la détection des personnes aux prises avec des comportements violents, notamment en contexte de violence conjugale. Il entend également favoriser une meilleure compréhension des facteurs de risque associés, en particulier ceux liés à l'homicide, par le biais d'une formation continue et adaptée destinée aux intervenants. Il est essentiel de poursuivre cette démarche en veillant à ce que des outils concrets et accessibles soient mis à la disposition des intervenants pour soutenir efficacement le repérage, l'accompagnement et le référencement des auteurs de violence. L'objectif est de renforcer la capacité d'intervention des professionnels tout en consolidant la collaboration entre les différents acteurs concernés.

10. **Organiser une réflexion sur les trajectoires de services en violence sexuelle spécifiques aux personnes victimes d'exploitation sexuelle.**

    Une réflexion approfondie sur les trajectoires de services en violence sexuelle, spécifiquement pour les personnes victimes d'exploitation sexuelle, sera débutée à l'automne 2024. Cette réflexion sera facilitée par la création d'un sous-comité composé d'experts dans le domaine. L'objectif de ce sous-comité sera d'examiner les services actuellement disponibles, d'identifier les enjeux et de déterminer les priorités d'action nécessaires pour améliorer l'accompagnement et le soutien des victimes d'exploitation sexuelle. En s'appuyant sur l'expertise des membres du sous-comité, cette démarche visera à proposer des solutions concrètes et adaptées pour renforcer l'efficacité des interventions et répondre de manière plus adéquate aux besoins spécifiques de cette population.

11. **Documenter les différentes situations où le transport a été un enjeu dans l'organisation des services et identifier des pistes de solutions possibles.**

    L'enjeu du transport des usagers pour accéder à certains services, tels que les rencontres avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) au palais de justice, ou les réunions en présentiel avec les services d'aide juridique, a été identifié comme un obstacle majeur dans l'accompagnement des personnes victimes. En effet, la difficulté d'organiser et de financer le transport vers ces lieux peut significativement limiter l'accès des victimes aux services essentiels, entravant ainsi leur capacité à recevoir le soutien nécessaire et à participer pleinement aux procédures judiciaires et aux programmes de réhabilitation. Ce problème souligne la nécessité d'explorer des solutions de transport adaptées pour garantir que toutes les personnes concernées puissent bénéficier des services offerts sans faire face à des obstacles logistiques.

12. **Évaluer dans quelle mesure les trajectoires de services en VCVS actuellement en place répondent aux besoins spécifiques de la communauté d'Akwesasne.**

    Pour soutenir cette évaluation, il est prévu de former un sous-comité composé des intervenants d'Akwesasne, la conseillère en sécurisation culturelle du CISSSMO et de partenaires sociojudiciaires. Ce sous-comité aura pour mission d'examiner en détail les trajectoires de services actuelles et d'évaluer leur adéquation avec les besoins spécifiques de la communauté d'Akwesasne. En collaborant étroitement, les membres analyseront les forces et les faiblesses des services existants, identifieront les lacunes et les opportunités d'amélioration, et proposeront des recommandations concrètes pour ajuster et optimiser les services. L'objectif est de garantir que les services offerts répondent efficacement aux attentes et aux besoins de la communauté, tout en prenant en compte les aspects culturels et sociojuridiques particuliers.

13. Conclusion

Le projet pilote en intégration des services du district judiciaire de Beauharnois représente une opportunité précieuse pour capitaliser sur les forces de la concertation dans le district et sur l'expertise déjà développée. Ce projet vise à renforcer la qualité des services offerts aux citoyens en mettant en œuvre les priorités identifiées, afin de créer un continuum de services plus intégré, proactif et accessible. En tirant parti de la solide collaboration entre les différents acteurs du territoire, nous cherchons à améliorer de manière significative le soutien aux personnes victimes. Ce processus permettra non seulement d'optimiser l'utilisation des ressources locales, mais aussi d'assurer une coordination efficace entre les services, en garantissant que les interventions soient mieux adaptées aux besoins spécifiques des victimes. En mettant en valeur les réussites de la concertation actuelle et en s'appuyant sur l'expertise développée, ce projet pilote vise non seulement à améliorer les trajectoires de services, mais aussi à établir des pratiques exemplaires qui pourront être étendues et reproduites dans d'autres contextes similaires.

Annexe A
Découpage du territoire par MRC, RLS, dessertes psychiatriques et districts judiciaires

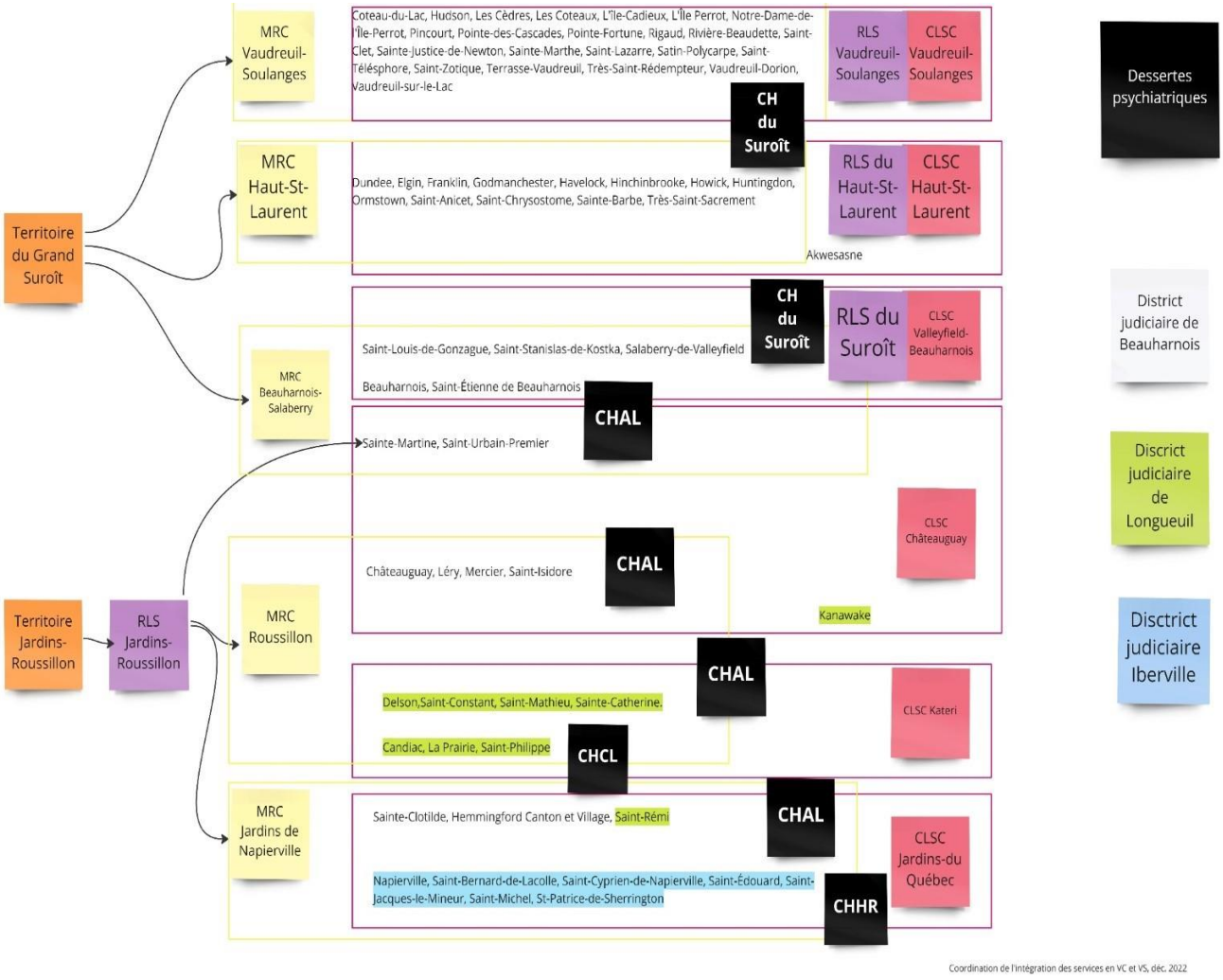

Annexe B
Différentes statistiques pour l'année 2023-2024

En se basant sur les rapports annuels des deux organismes pour auteurs de violence du territoire, il est estimé qu'environ 700 personnes demandent annuellement leur aide pour mettre fin à l'utilisation de comportements violents ou pour obtenir du soutien en lien avec des difficultés rencontrées.

Tableau 2
Population en 2023 par MRC selon l'Institut de statistiques du Québec

MRC	*Total*	0-19 ans	20-64 ans	65+ ans	85+ ans
Roussillon	202 742	49 672	118 380	34 690	3 420
Les Jardins-de-Napierville	33 520	7 298	20 312	5 910	767
Le Haut-Saint-Laurent	26 052	5 508	14 373	6 171	658
Beauharnois-Salaberry	72 510	14 392	40 524	17 594	2 105
Vaudreuil-Soulanges	169 578	39 952	99 153	30 473	2 990
Total	**504 402**	**116 822**	**292 742**	**94 838**	**9 940**

Tableau 3
Nombre de victimes de violence conjugale qui ont été hébergées en 1re et 2e étape sur le territoire en 2023-2024

Organismes	1re étape		2e étape	
	Femmes	Enfants	Femmes	Enfants
Re-Source	52	53	23	28
Accueil pour Elle	90	45	6	3
Résidence Elle	33	23	7	6
Hébergement La Passerelle	46	48	7	10
L'égide	0	0	17	13
Total	**221**	**169**	**60**	**60**

Tableau 4
Nombre de femmes et enfants qui ont obtenu des services externes en MAH en 2023-2024

Organismes	Femmes	Enfants/adolescents
Re-Source	99	0
Accueil pour Elle	82	29
Résidence Elle	49	27
Hébergement La Passerelle	156	19
Total	**386**	**75**

Tableau 5
Nombre d'usagers rencontrés par territoire de CLSC dont la raison de l'intervention était de la violence conjugale

CLSC	Violence conjugale	Enfants/Ado exposés
Jardins-Roussillon	235	171
Valleyfield	121	50
Haut St-Laurent	62	32
Vaudreuil-Soulanges	116	54
Total	**534**	**307**

Tableau 6
Nombre de filles et femmes rencontrées par CALACS en 2023-2024

	Nombre de personnes aidées	Accompagnement dans le processus judiciaire
CALACS Châteauguay	175	17
CALACS La Vigie	398	44
Total	**573**	**61**

Tableau 7
Nombre de personnes victimes d'agression sexuelle vues en centre désigné en 2023-2024

	14 à 17 ans	18 ans et plus
Hôpital Anna-Laberge	4	22
Hôpital du Suroît	12	14
Total	**16**	**36**

Tableau 8
Nombre d'usagers rencontrés par territoire de CLSC dont la raison de l'intervention était de la violence sexuelle en 2023-2024

CLSC	Nombre de victimes de violence sexuelle rencontrées	Nombre d'auteurs de délit sexuel rencontrés
Jardins-Roussillon	118	3
Valleyfield	65	2
Haut St-Laurent	41	1
Vaudreuil-Soulanges	88	3
Total	**312**	**9**

Annexe C
Les membres du comité d'intégration de services

1	CISSS Montérégie-Ouest	Patricia Georges	Coordonnatrice de l'intégration des services
2	Maison d'hébergement La Passerelle	Véronique Girard	Directrice générale
3	Maison d'hébergement Résidence-Elle	Marie-Josée Leduc	Directrice générale
4	Maison d'hébergement La Re-Source	Karine Morel	Directrice générale
5	Maison d'hébergement l'Accueil pour Elle	Sophie Gloutnay	Directrice générale
6	CALACS La Vigie	Isabelle Corbeil	Directrice générale
7	CALACS Châteauguay	Chantal Robitaille	Intervenante psychosociale
8	CAVAC de la Montérégie	Catherine Cartier	Directrice générale
9	CAVAC de la Montérégie	Nathalie Tanguay	Directrice clinique
10	La Sortie	Gabrielle Barrette/ Marie-Ève Cool	Intervenante
11	Centre Marie-Vincent	Sonia Lessard	Directrice Montérégie
12	Via l'Anse	Mario Trépanier	Coordonnateur
13	AVIF	Emanuelle Roy	Coordonnatrice
14	DPCP	Pierre-Olivier Gagnon	Procureur en chef
15	DPCP	Mariève Rondeau-Desjardins	Procureure en chef adjointe, bureau de Valleyfield
16	DSPC Montérégie Sud-Ouest	Marie-Ève Dufresne	coordonnatrice VPI, bureau de probation de Valleyfield
17	Commission des services juridiques	Maryse Toulouse/ Geneviève Lemay	Directrice/ avocate du bureau de Salaberry-de-Valleyfield et Châteauguay
18	Rebâtir	Marie-Claude Richer	Directrice Rebâtir
19	CISSS Montérégie-Est	Mélissa Lacroix	Coordonnatrice professionnelle, EO DPJ Châteauguay
20	CISSS Montérégie-Est	Chantal Laverdure	adjointe à la direction DPJ Montérégie
21	CISSS Montérégie-Est	Manon Côté/ Marie-Michèle Vézina	coordonnatrice professionnelle SPCP DPJ Vaudreuil
22	Sûreté du Québec MRC Beauharnois-Salaberry	Jean-Philippe Voyer	Lieutenant
23	Service de Police de la Ville de Châteauguay	Isabelle Poirier	Sergente détective
24	Service de police de la ville de Mercier	Stephan Laperrière/ Jean-Luc Montpetit	agent sociocommunautaire/ sergent détective
25	CISSS Montérégie-Ouest	Isabelle Simard	Cheffe des SSG, JR
26	CISSS Montérégie-Ouest	Nathalie Bernier	Cheffe des SSG, Suroît et Vaudreuil
27	CISSS Montérégie-Ouest	Isabelle Primeau	Coordonnatrice professionnelle EJ Suroît, Vaudreuil et HSL
28	CISSS Montérégie-Ouest	Andréane Gélineau	Organisatrice communautaire en VCVS - Suroît
29	CISSS Montérégie-Ouest	Karine Daigle	Organisatrice communautaire en VCVS - Vaudreuil
30	CISSS Montérégie-Ouest	Valérie Fillion	Organisatrice communautaire en VCVS - HSL
31	CISSS Montérégie-Ouest	Marie-Josée Lamarre	Organisatrice communautaire en VCVS - JR

Annexe D
Les présentations qui ont été enregistrées

Présentations :

- Le contrôle coercitif par la maison d'aide et d'Hébergement La Re-Source (https://controlecoercitif.ca/fr)
- Présentation CALACS Châteauguay et la Vigie
- CAVAC : qui sommes-nous ?
- Présentation des centres désignés en agression sexuelle
- Trajectoire de service du Centre Marie-Vincent
- L'enfant vivant dans un contexte de violence conjugale et le droit de la famille
- La loi de la protection de la jeunesse en contexte de violence conjugale
- Trajectoire sociojudiciaire pour auteurs de violence
- Trajectoire sociojudiciaire en exploitation sexuelle
- Escouade fugue de Valleyfield
- Rebâtir
- Formation Accompagner l'enfant victime de violence sexuelle et ses proches à travers la trajectoire sociojudiciaire

Portail de formation du tribunal spécialisé :

- https://www.justice.gouv.qc.ca/tribunalspecialise/leportail/offre-de-formation/